

Montréal, le 15 mars 2016

***Aux présidentes et aux présidents
des syndicats affiliés à la FEESP-CSN***

Objet : *Per capita* en prévision du conseil fédéral

Bonjour,

Le prochain conseil fédéral FEESP-CSN arrive à grands pas. Le comité exécutif de la fédération tiens à vous rappeler que les *per capita* de votre syndicat doivent être entièrement payés pour la période se terminant le 29 février 2016 afin que vos délégué-es détiennent une accréditation officielle. En situation d'irrégularité, les délégué-es de votre syndicat détiendront une accréditation conditionnelle. Vous pourrez cependant régulariser la situation en acquittant les sommes dues sur place, lors de l'inscription.

Au plaisir de vous rencontrer en mai à Granby! Nous aurons un programme des plus intéressants à partager avec l'ensemble des délégué-es.

Syndicalement,



Denis Marcoux
Président

DM/al